



LE PIRATAGE DE COMPTE

CYBERCRIMINEL



VOL DE DONNÉES

Vous constatez une activité anormale ou inquiétante sur vos comptes ou applications (messenger, réseaux sociaux, sites administratifs, banques, sites e-commerce...)? Vous êtes peut-être victime d'un piratage de compte!

BUT

Dérober des informations personnelles, professionnelles et/ou bancaires pour en faire un usage frauduleux (revente des données, usurpation d'identité, transactions frauduleuses, spam, etc.)

TECHNIQUE

Prise de contrôle d'un ou plusieurs comptes en ligne, suite à un mot de passe trop simple, communiqué sans le savoir suite à un message frauduleux ou utilisé sur plusieurs sites dont l'un a été piraté.



VICTIME



COMMENT RÉAGIR?

- Changez votre mot de passe piraté sur tous les sites ou comptes sur lesquels vous pouviez l'utiliser
- Vérifiez que les coordonnées de récupération de votre compte (e-mail, téléphone) n'ont pas été modifiées
- Prévenez votre banque
- Prévenez tous vos contacts de ce piratage
- Sauvegardez les preuves
- Déposez plainte si le préjudice le justifie

Pour en savoir plus ou vous faire assister, rendez-vous sur [Cybermalveillance.gouv.fr](https://www.cybermalveillance.gouv.fr)

DISPOSITIF NATIONAL CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR

SES MISSIONS

- 1** ASSISTANCE AUX VICTIMES
D'ACTES DE CYBERMALVEILLANCE 
- 2** INFORMATION ET SENSIBILISATION
À LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE 
- 3** OBSERVATION ET ANTICIPATION
DU RISQUE NUMÉRIQUE 

QUI EST CONCERNÉ ?



RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :
www.cybermalveillance.gouv.fr

